

« Typologies » de CTEN A enrichir	Méthode	Reclassement au 01/09/2016	Onglet de référence	Nombre de CTEN
CDI au 01/09/2016	<p>Les CDI</p> <p>Calcul de l'ancienneté au 01/09/2016 par rapport à la date de CDIsation</p> <p>Si ancienneté est comprise :</p> <p>-> entre 0 et 3 ans, reclassement au niveau 3 au 01/09/2016</p> <p>-> entre 3 et 6 ans, reclassement au niveau 4 au 01/09/2016</p> <p>-> entre 6 et 9 ans, reclassement au niveau 5 au 01/09/2016</p> <p>-> entre 9 et 12 ans, reclassement au niveau 6 au 01/09/2016</p> <p>Ce tableau prend comme exemple un CTEN ayant un indice de recrutement au niveau 1. Si l'indice de recrutement est supérieur, il faut voir l'indice qu'il aurait s'il avait avancé tous les trois ans à compter de son CDI</p>	Le reclassement se fera à compter d'octobre prochain (avec un tableau prévu) avec une reprise d'ancienneté dans le niveau <u>sans prise en compte financière avant le 01/09/2016.</u>	Onglet 1 -	91
CDI au 01/09/2016 - nécessité de double classement	<p>Reclasser comme indiqué dans case ci-dessus, mais dans la mesure où le CTEN doit également bénéficier d'un avancement jusqu'au 01 septembre 2017 inclus : le faire également avancer au niveau suivant à la date de passage de niveau.</p> <p><u>Attention</u> : dans ce cadre, si le CDI est postérieur au 1er/09/17 et que le CDI a été saisi avant que ne soit saisi l'avenant de reclassement: pour éviter un avenant au 01/09/2016 avec un indice supérieur à celui prévu dans le CDI (qui ne tenait alors pas compte du reclassement) et donc une baisse de salaire au moment du passage en CDI : émettre un avenant pour le CDI le maintenant au même niveau que l'avenant au CDD, dans l'attente de la campagne d'avancement 2017/2018.</p>	Le reclassement se fera à compter d'octobre prochain (avec un tableau prévu) avec une reprise d'ancienneté dans le niveau <u>sans prise en compte financière avant le 01/09/2016.</u>	Onglet 1-1-	8
Disciplines pro 2 ^{ème} vers 1 ^{ère} cat	Ces CTEN ont bénéficié d'une bascule de la 2 ^{ème} à la 1 ^{ère} catégorie. Ils doivent ensuite être reclassés comme vu sur méthode onglet 1.	Le reclassement se fera à compter d'octobre prochain (avec un tableau prévu) avec une reprise d'ancienneté dans le niveau <u>sans prise en compte financière avant le 01/09/2016.</u>	Onglet -1-2	19
CDI postérieurs au 1 ^{er} septembre 2014	<p>Pour les CDIsés à partir du 01/9/2014 qui, dans l'ancien système d'avancement, auraient dû avancer au bout de 2 ans, soit à compter du 01/09/2016, il faut se poser la question du niveau de recrutement initial (ou suite à reclassement) ou bien de l'avancement au bout de deux ans.</p> <p>Voir si ces derniers ont été passés au niveau 2 au bout de deux ans d'échelon : si oui ; cela signifie que le recrutement s'est fait au niveau 1 : le reclassement du tableau est le bon : les basculer dans le 1^{er} tableau n° 1</p> <p>Sinon, cela signifie un recrutement à un indice supérieur : analyser la situation</p>	Le reclassement se fera à compter d'octobre prochain (avec un tableau prévu) avec une reprise d'ancienneté dans le niveau <u>sans prise en compte financière avant le 01/09/2016.</u>	Onglet 1-3	ces CDI relèvent en fait de l'onglet 1
CTEN en CDD recrutés depuis 3 ans ou plus au 01/09/2016 - années scolaires complètes au moins 2013-2014 / 2014-2015 / 2015-2016	<p>Reclassement des CDD ayant plus de trois ans d'ancienneté et des CDI au 1^{er}/09/2016 dans le cadre de l'avancement tous les trois ans : exemples ci-dessous pour les CTEN ayant démarré au niveau 1 (pour les autres on ajoute les niveaux en fonction du niveau de recrutement initial et l'avancement théorique tous les 3 ans)</p> <p>CDD</p> <p>Avancement des CDD avec une ancienneté supérieure où égale à 3 ans au niveau 2 au 01/09/2016.</p> <p>Avancement au niveau 3 à la date de CDI prévisionnelle.</p>	Le reclassement se fera à compter d'octobre prochain (avec un tableau prévu), avec une reprise d'ancienneté dans le niveau <u>sans prise en compte financière avant le 01/09/2016.</u> Leur situation globale (expérience et diplôme) pourrait, dans certains cas rares, induire un 2 ^{ème} reclassement au 1 ^{er} septembre 2017.	Onglet 2 -	76

Disciplines pro 2^{ème} vers 1^{ère} cat	Ces CTEN ont bénéficié d'une bascule de la 2 ^{ème} à la 1 ^{ère} catégorie. Ils doivent ensuite être reclassés comme vu sur méthode onglet 2	Le reclassement se fera à compter d'octobre prochain (avec un tableau prévu) avec une reprise d'ancienneté dans le niveau <u>sans prise en compte financière</u> avant le 01/09/2016.	Onglet 2-1	17
Contractuels restés en 2^{ème} catégorie	Voir au cas par cas si MLDS, EMSA, CFC...		onglet 2-2	23
CTEN en CDD recrutés depuis trois ans en continu au 01/09/2017 (uniquement s'il sont recrutés depuis le 01/09/2014 sur des années complètes et sans interruption)	Ces CTEN doivent, au 01/09/2017, avancer à l'échelon supérieur (avancement au bout de trois ans). Voir également si ils ont un autre critère pouvant modifier le classement (diplôme, expérience avec justificatifs, discipline très spécifique)	Pas de reclassement / Le reclassement se fera à compter d'octobre avec une reprise d'ancienneté dans le niveau, sans prise en compte financière avant le 1er septembre 2017	Onglet 3	33
Nouveaux CTEN en CDD recrutés à compter du 01 septembre 2017	Application immédiate du nouveau cadre de gestion à compter de la date du recrutement voir diplôme et expérience professionnelle (diplôme, expérience avec justificatifs*, discipline très spécifique)	Pas de reclassement	Onglet 4	111
CTEN en CDD recrutés depuis moins de trois ans au 01/09/2017, autres que les nouveaux CDD au 01/09/2017 Autres CTEN	Application immédiate du nouveau cadre de gestion au 01/09/2017 voir diplôme et expérience professionnelle (diplôme, expérience avec justificatifs*, discipline très spécifique)	Pas de reclassement	Onglet 5	378

Pour les disciplines pouvant être en L ou en P (relevant soit de la grille professionnelle, soit de la grille enseignement technologique): il s'agit des **arts appliqués, de la biotechnologie, de l'éco-gestion**: si recrutés en P: application de la grille professionnelle, si recrutés en L mais travaillant actuellement en LP: application de la grille professionnelle. L'application de la grille enseignement technologique semble s'appliquer très rarement dans les faits.